

PREFET DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service Environnement

Yzeure, le 17 JAN. 2019

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Célia MARCHETTI
Tél : 04 70 48 77 58
celia.marchetti@allier.gouv.fr

Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 8312007 « Sologne Bourbonnaise »

Compte rendu de la réunion du 17 décembre 2018

Sous la présidence de Célia MARCHETTI, chef du bureau espaces naturels, forêt et chasse du service environnement de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier (DDT03), le comité de pilotage du site Natura 2000 Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Sologne Bourbonnaise » s'est réuni le 17 décembre 2018 à 14 h à Thiel-sur-Acolin.

Les personnes présentes figurent sur la feuille d'émargement jointe à cet envoi.

Mme MARCHETTI introduit la séance et excuse l'absence de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture. Un tour de table est ensuite réalisé afin que chaque participant se présente.

Mme DE PIERI, chargée de missions à la LPO Auvergne, prend la parole et fait la présentation de l'ordre du jour.

Dans un premier temps le site est rapidement présenté et un rappel des enjeux et objectifs de gestion du site est réalisé.

1 - Bilan des actions menées lors de l'animation du site en 2017

1.1 Mise en œuvre de la contractualisation

- Contrats et chartes en milieux forestiers

C'est le Centre National pour la Propriété Forestière (CNPF) qui est en charge du montage technique des contrats et des chartes concernant les forêts privées de la ZPS « Sologne Bourbonnaise ». La LPO, en tant que structure compétente dans le domaine ornithologique apporte son appui pour l'identification des enjeux dans les massifs forestiers qui s'engagent dans la signature d'une charte ou d'un contrat. Elle apporte également une assistance à la relecture des dossiers, ce qui lui permet de rester informée et de rencontrer les propriétaires. Ces rencontres sont l'occasion d'établir et de maintenir le lien entre les contractualisants et la structure animatrice. Pour les massifs

concernés par une charte ou un contrat, et avec l'accord des propriétaires, la LPO se charge de réaliser un état des lieux de l'avifaune présente, dont les résultats sont cartographiés et envoyés à la DDT. La LPO fait également un retour d'expérience aux bénéficiaires.

Le CNPF participe au porté à connaissances des enjeux du site auprès des propriétaires forestiers privés. Lors des rencontres de terrain, un échange est engagé autour des objectifs de production forestière, afin de mettre en conformité la sylviculture et la préservation du site. De plus, lorsque les propriétaires forestiers privés souhaitent contractualiser, le CRPF réalise les dossiers techniques de choix des arbres ou de préparation des parcelles pour une absence d'intervention sylvicole de trente ans dans le cas des îlots de sénescence par exemple.

Trois nouveaux contrats (dont deux de grande envergure) ont été déposés en 2018, ainsi qu'une charte pour sept hectares et une autre de cent cinquante hectares. Les trois contrats seront instruits en 2019 maintenant que l'outil permettant leur paiement est disponible.

Enfin, la LPO Auvergne effectue le bilan des contrats et des chartes signés depuis le début de l'animation partenariale avec la LPO et souligne que ces deux outils de contractualisation semblent bien adaptés pour le site de la Sologne Bourbonnaise, et concourent notamment à la logique de trame verte et bleue.

M. BRENON, Maire de Chapeau, manifeste son intérêt pour mettre en œuvre les outils de contractualisation sur les forêts communales en apprenant que ces dernières sont éligibles.

- Les contrats ni agricoles, ni forestiers

Les propriétaires d'étangs sont contactés afin de leur présenter la charte Natura 2000 et les contrats ni-agricole ni-forestier. Ce travail se fait en partenariat avec la DDT, qui vérifie chaque année le statut administratif d'une vingtaine d'étangs. Seuls les propriétaires en règle d'un point de vue administratif sont contactés pour une présentation des deux outils de contractualisation.

Un représentant de l'association Etangs de France du Bourbonnais a été rencontré en novembre 2018 afin de discuter des attentes de cette association concernant le devenir des étangs de Sologne et les possibilités de communication en commun pour favoriser la mise en œuvre de la contractualisation sur ces milieux.

- Les Mesures Agro Environnement Climatiques (MAEC)

Sur le site de la ZPS ces mesures étaient ouvertes jusqu'en 2017 dans le cadre du PAEC porté par la chambre d'agriculture. Deux réunions d'information ont été organisées, des articles ont été publiés dans la presse et sur les sites webs. Six mesures, identiques à celles proposées en 2016, ont été proposées cette année. Les diagnostics des exploitations n'étaient pas obligatoires et deux ont été réalisés.

En 2018, aucune action n'a été réalisée dans ce domaine par la LPO Auvergne.

1.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles

- Suivi de la nidification

Sur les parcelles concernées par une charte Natura 2000 en milieu forestier, un suivi des espèces de rapace de la Directive Oiseaux est réalisé chaque année. En 2018 les parcelles de 3 propriétaires ont été prospectées. Six nids ont été trouvés en 2018, lors de l'hiver, dont un qui était occupé par une espèce de la Directive Oiseaux au printemps : la Bondrée apivore

- Le Projet ELEVE

Ce projet à l'échelle de l'Auvergne concerne plusieurs sites Natura 2000 participant à la protection des chauves-souris et des pies grièches. L'objectif est de mesurer comment les utilisations

de produits phytosanitaires, et notamment les molécules contenues dans les vermifuges, influencent les populations d'insectes coprophages et donc les chauves-souris et les pie grièches par le biais de la chaîne alimentaire. Ce travail est réalisé en collaboration avec le Groupe des Vétérinaires d'Auvergne. Un vétérinaire et deux exploitations sont concernés sur le site de la Sologne Bourbonnaise. Les premières études de terrains ont été réalisées en 2018. Les résultats sont en cours d'analyse.

- Amélioration des connaissances

Cette année, le but de cette action était d'estimer les populations de pies grièches sur le site. Les Pie grièches écorcheur et les Pies grièches grises ont été recherchées principalement. Le protocole et les résultats de cette étude ont fait l'objet d'un rapport qui est disponible sur le site internet : <http://solognebourbonnaise.n2000.fr> dans l'onglet « les documents téléchargeables ».

- Évaluation des incidences des projets

La structure animatrice a répondu à deux sollicitations pour le drainage d'une trentaine d'hectares de prairies humides. Le dossier a été déposé fin novembre et a reçu un avis positif de la LPO Auvergne suite à une visite de site.

- Communication, sensibilisation et information

Le site internet a fait l'objet d'une actualité afin de promouvoir la sortie grand public. Beaucoup de documents sont disponibles en téléchargement : les notices MAEc, les rapports... Le site internet a été mis à jour régulièrement.

Sur les dernières années d'animation, peu de communication grand public a été réalisée sur ce site. En 2018, la LPO Auvergne a travaillé avec le Centre Social et Culturel de Chevagne et a animé une sortie sur le terrain, ainsi qu'une conférence sur Natura 2000. Une sortie grand public a également été organisée sans parvenir à mobiliser les locaux malgré une publication de l'animation dans le journal. L'animatrice du site a animé une sortie de terrain pour le service environnement de la DDT de l'Allier.

- Gestion administrative et financière, gouvernance du site

Cette action consiste à préparer et tenir la réunion du Comité de Pilotage, à préparer le programme annuel et à faire le suivi administratif et financier du site. En 2018, l'animation générale du site a demandé 32,5 jours pour la LPO et 2 jours supplémentaires pour l'animation du volet forestier (CNPF).

2 – Programme prévisionnel 2019

La répartition du budget en 2019 entre toutes les actions est similaire à la répartition en 2018.

2.1 Mise en œuvre des actions contractuelles

- Suivi des parcelles sous charte

Ce suivi va se poursuivre sur les parcelles déjà contractualisées. Deux visites par an, une en hiver et une au printemps, seront organisées pour le suivi des nids de rapaces. Les propriétaires forestiers seront contactés à l'avance pour avoir leur autorisation d'entrer sur leurs parcelles et seront tenus informés, ainsi que la DDT, des espèces nichant sur leurs parcelles.

- Les contrats ni agricoles ni forestiers

Le travail de vérification du statut des étangs du site sera poursuivi avec la DDT et les propriétaires en règle seront contactés afin de leur proposer les deux outils de contractualisation.

- le projet *ELEVE*

Le travail sur cette thématique se poursuivra avec le vétérinaire et les deux exploitants volontaires du site.

2.2 Amélioration des connaissances

En 2019, deux protocoles seront mis en place au cours du printemps afin de :

- Réaliser un suivi des espèces inféodées aux étangs et aux milieux humides au niveau des points d'eau visibles depuis des chemins communaux.
- Rechercher des zones de nidification des rapaces forestiers de la Directive Oiseaux au niveau des massifs non contractualisés.

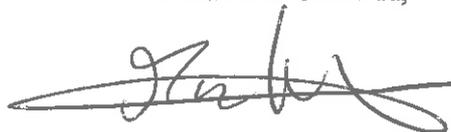
Une présentation rapide du protocole qui sera mis en place pour les deux types de prospection est effectuée en COPIL suite à des questions des membres présents.

2.3 Communication

En 2019, l'effort de communication sera principalement axé sur les groupes scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MARCHETTI remercie l'assistance et clôt la séance.

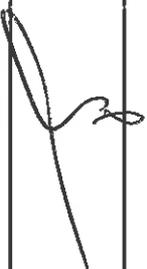
Célia MARCHETTI,



Chef du Bureau Espaces Naturel, Forêt, Chasse

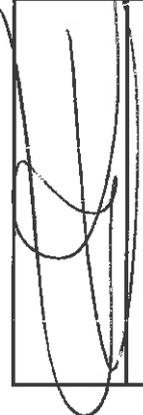
COPIL « ZPS Sologne Bourbonnaise »
du 17 décembre 2018

FEUILLE DE PRESENCE

| Organisme | NOM – Prénom | Fonction | Signature |
|--|------------------------|-----------------|---|
| Conseil Régional d'Auvergne- Rhône Alpes | | | |
| Conseil Départemental de l'Allier | REBOUËT Claude | Président | Excusée |
| Moulins Communauté | | | |
| Communauté de communes Ent'Allier Besbre et Loire | | | |
| Mairie de BEAULON | Gilleslain Sean-Michel | Adjoint |  |
| Mairie de CHAPEAU | BRENON Pierre | Maire |  |
| Mairie de LA CHAPELLE AUX CHASSES | | | |

| Organisme | NOM – Prénom | Fonction | Signature |
|--|-----------------|----------|---|
| Mairie de CHEVAGNES | | | |
| Mairie de DOMPIERRE SUR BESBRE | | | |
| Mairie de GANNAY SUR LOIRE | | | |
| Mairie de LUSIGNY | | | |
| Mairie de MONTBEUGNY | | | |
| Mairie de PARAY LE FRESIL | | | |
| Mairie de SAINT MARTIN DES LAIS | | | |
| Mairie de SAINT POURCAIN SUR BESBRE | | | |
| Mairie de THIEL SUR ACOLIN | BERNARDET Myrte | adjoint |  |
| DREAL Auvergne-Rhône Alpes | | | |

| Organisme | NOM – Prénom | Fonction | Signature |
|---|-----------------|---|---|
| DRAAF Auvergne-Rhone-Alpes | | | Excusee |
| DDT de l'Allier | | | |
| DDCSPP de l'Allier | | | |
| Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne | Dominique Jean | Responsable agence Allier / Dun de Saux |  |
| ONCFS | | | |
| Agence Française pour la Biodiversité | | | |
| ONF | | | |
| Agence de l'Eau Loire Bretagne | | | |
| Fédération départementale des AAPPMA de l'Allier | | | Excusee |
| Fédération des Chasseurs de l'Allier | DURoux BERtrand | Responsable Service technique |  |

| Organisme | NOM – Prénom | Fonction | Signature |
|---|-------------------|----------|---|
| Chambre d'Agriculture de l'Allier | BREMON PIERRE | E Lu |  |
| Syndicat des Jeunes agriculteurs de l'Allier | | | |
| Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier | | | |
| Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Bourbonnais (FRANSTYVA) | | | |
| Union Nationale des Industries des Carrières et Matériaux de Construction de la région Auvergne-Rhone-Alpes | | | |
| Comité départemental du Tourisme de l'Allier | | | |
| Union Bouronnaise des Exploitants et Propriétaires d'Etangs | | | |
| Syndicat départemental de la Propriété Privée Rurale | de Montels Hautes | |  |

| Organisme | NOM – Prénom | Fonction | Signature |
|---|-------------------------------|---|---|
| Association des Irrigants du Bourbonnais | | | |
| Syndicat des Agriculteurs Irrigants du Val d'Allier Bourbonnais | | | |
| SIVOM de la Sologne Bourbonnaise | | | |
| Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne | Arc-Sépia DE PIERI | chargée de missions Animatrice du site |  |
| Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier | Florian JEAN Loïc CAPRACHE | chargé de missions Séverine |  |
| Fédération Allier Nature | | | |
| Société Scientifique du Bourbonnais | | | |
| Groupe Mammalogique d'Auvergne | | | |
| CBNMC | | | |

| Organisme | NOM – Prénom | Fonction | Signature |
|-----------|--------------|----------|-----------|
| CSRPN | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |